

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2014

PRESENTS : MM. Carrère, Cazaux, Demoury, Estrade, Grandsimon, Haurine, Le Borgne, Lescoules, Lurie, Marchand, Marque, Mauriès-Lauberton, Pourtet, Sagnes, Salis.

Monsieur Alain Lescoules, Maire sortant, ouvre la séance et passe la parole au doyen du conseil municipal, Monsieur Jean-Claude Le Borgne.

Monsieur Le Borgne fait un appel à candidature et Laurent Grandsimon est candidat au poste de Maire.

Monsieur Le Borgne procède à l'élection du Maire.
Résultat : 8 bulletins pour Laurent Grandsimon
7 bulletins blancs

Monsieur Laurent Grandsimon, Maire de Luz, fait un appel à candidature et procède aux élections des différents adjoints.

1^{er} Adjoint :

Un candidat : Annie Sagnes
Résultat : 8 bulletins pour Annie Sagnes
7 bulletins blancs

2^{ème} Adjoint :

Un candidat : Jérôme Lurie
Résultat : 8 bulletins pour Jérôme Lurie
7 bulletins blancs

3^{ème} Adjoint :

Un candidat : Marie-Rose Haurine
Résultat : 8 bulletins pour Marie-Rose Haurine
7 bulletins blancs

4^{ème} Adjoint :

Un candidat : Hervé Marchand
Résultat : 8 bulletins pour Hervé Marchand
7 bulletins blancs

Les délégués de la ville de Luz à la communauté de communes du Pays Toy sont désignés.
Monsieur le maire de Luz explique que Madame Marie-Rose Haurine, 3^{ème} adjointe au Maire, ne pourra pas siéger à la communauté de communes du Pays Toy car elle est employée d'une commune membre de la communauté de communes.

Les délégués de la commune de Luz sont donc :

Laurent Grandsimon, Annie Sagnes, Jérôme Lurie, Hervé Marchand, Florence Marque, Alain Lescoules, Jean-Bernard Carrère, Romain Estrade, Séverine Mauriès-Lauberton, Elisabeth Pourtet.

Monsieur Lescoules fait une déclaration de bilan de son mandat et d'encouragement à la nouvelle équipe et transmet le ruban et la clé du bureau du Maire à Laurent Grandsimon.

Monsieur le Maire exprime ses remerciements et informe le conseil municipal des responsabilités des adjoints.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.